

LES PEP AGISSENT

POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



© RICHARD KALVAR / Magnum Photos pour la FGPEP

SOMMAIRE



Le réseau PEP : des établissements, services et dispositif au service de TOUS!

- ⇒ **Présentation des PEP : la force d'un réseau, les convictions d'un mouvement engagé** page 3
- ⇒ **Parcours de vie, l'accompagnement des PEP** page 4
- ⇒ **Retour sur la loi du 11 février 2005** page 5
- ⇒ **Contexte : situation de l'emploi des personnes en situation de handicap** page 6
- ⇒ **Dispositif d'insertion socio-professionnelle des PEP 21** page 7
- ⇒ **PEP 28 : Une dynamique associative au service de l'emploi des personnes** pages 8-9
APE : action préparatoire à l'emploi des PEP 28
ESAT « hors les murs » des PEP 28
- ⇒ **Permis adapté, un dispositif des PEP 58** page 10
- ⇒ **Déficiência visuelle : l'IFMK des PEP 69** page 11
- ⇒ **CAP'Emploi des PEP 12** page 12
- ⇒ **ESAT - Jean Geneze des PEP 64** page 13
Découvrez la vidéo présentant le parcours d'Isabelle, travailleuse à l'ESAT depuis 7 ans
- ⇒ **Une entreprise adaptée des PEP 18** page 14
- ⇒ **Distinction entre ESAT et entreprise adaptée** page 15

Les PEP - La force d'un réseau associatif national - Les convictions d'un mouvement engagé





LA FORCE D'UN RÉSEAU NATIONAL

LES CONVICTIONS D'UN MOUVEMENT ENGAGÉ

LE RÉSEAU PEP EN QUELQUES CHIFFRES

Un réseau de proximité :

- 1 fédération générale
- 23 unions régionales
- 92 associations départementales, en métropole et dans les DOM
- 3 associations territoriales
- 2 associations partenaires

Animé par :

- 22 000 salariés
- 25 000 adultes adhérents
- 525 000 enfants adhérents

Au profit de :

- Plus d'1 300 000 enfants, adolescents, adultes et leur familles, accompagnés chaque année
- Près de 2 million d'euros versés : pour des actions de solidarité (aide au départ, classes de découvertes, restaurations scolaires, fournitures...)
- Produits d'exploitation près de 740 millions d'euros

Les PEP

En près de 100 ans d'existence, les PEP ont développé un ensemble de compétences qui font d'eux un partenaire incontournable des pouvoirs publics, des enseignants et des familles.



Pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.

DOMAINE ÉDUCATION ET LOISIRS

→ VACANCES ET LOISIRS

- 100 centres de vacances
- Des centaines de séjours, en France et à l'étranger
- 30 000 jeunes et familles accueillis
- 192 centres d'accueils de loisirs
- Accueil de jeunes et d'adultes en situation de handicap
- Aide au départ (bourses, montage de dossiers...)

→ CLASSES DE DÉCOUVERTES

- 100 centres d'accueil
- Des projets éducatifs adaptés aux publics accueillis, co-construits avec les enseignants
- Plus de 110 000 enfants et adolescents accueillis
- Accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap
- Aide au départ (bourses, montage de dossiers)...

→ POLITIQUES ÉDUCATIVES DE PROXIMITÉ

- Plus de 385 000 enfants et adolescents accompagnés
- Petite enfance (crèches, crèches, multi-accueil, lieux d'accueil enfants)
- Appui à la scolarité temps scolaires et activités culturelles
- Pilotage de dispositifs réussite éducative
- Ateliers-relais
- Accompagnement primo-arrivants et des familles du voyage
- Accompagnement parental ou familial
- Ludothèques...

DOMAINE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

→ RÉPONSE AUX BESOINS DES JEUNES ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

• 83 000 enfants, adolescents et adultes accompagnés dans plus de 1000 établissements, services et dispositifs. IME, IEM, ITER, IES, SESSAD, CMPP, CAMSP, ESAT, foyers occupationnels, d'hébergement, MECS, EPHAD...

• 400 enfants ou adolescents accompagnés par des auxiliaires de vie scolaire (AVS) par délégation et par des accompagnants de vie scolaire et sociale (AVSS).

→ ACTIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, MÉDICAL ET PROFESSIONNEL DES PERSONNES

→ SCOLARISATION DES ENFANTS MALADES OU ACCIDENTÉS À DOMICILE (SAPAD)

• 85 services au profit de 6 000 élèves, accompagnés dans leur scolarité par des enseignants

PARCOURS DE VIE

*Accompagner,
c'est reconnaître l'autre dans ses capacités et non dans ses manques*



Les PEP défendent l'adaptation de l'accompagnement au parcours de vie...

Le parcours en lui-même, constitue le cheminement de vie de tout un chacun, jalonné de possibilités et d'expériences qui ne doivent pas être entravées par le handicap.

L'idée est de resituer le parcours de la personne au centre des différents accompagnements, en rendant effective la prise de décision et d'action de la personne en tant qu'acteur à part entière de son parcours, et d'articuler le travail avec les professionnels dans une optique de mise en synergie des savoirs et compétences. Les textes régissant l'action médico-sociale rappellent que le projet de vie des personnes en situation de handicap, est la base de l'évaluation de leurs besoins et de la construction d'un accompagnement individualisé.

Or, les attentes et besoins des personnes sont, par essence, évolutifs en fonction de l'âge, des modifications de l'environnement familial, de l'évolution du handicap et des limitations d'activité et de participation sociale qu'il génère. Ce constat amène à raisonner en fonction de parcours personnalisés de vie et implique, de fait, une fluidité entre les différents accompagnements que ne prévoyait pas l'organisation en termes de place et d'orientation du secteur médico-social.

Une notion de parcours de vie qui couvre à la fois les champs sociaux, médico-sociaux et de la santé, mais également les champs de l'éducation, de la formation, de l'emploi et des loisirs.

Ce raisonnement impose une évolution de la logique actuelle d'orientation en établissements sociaux et médico-sociaux (par les CDAPH), à une logique plus transversale d'orientation vers des « dispositifs globaux d'accompagnement ». Des évolutions aujourd'hui à l'œuvre dont se félicite la Fédération Générale des PEP.

Un raisonnement qui impose aussi d'accompagner la personne à exprimer ses attentes et envies, en lui fournissant les moyens d'atteindre ses buts autant que possible.

RETOUR SUR LA LOI POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET DES



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, affirme le principe de non-discrimination et donne la priorité au travail en milieu ordinaire, en misant sur l'incitation des employeurs.

Ainsi, les entreprises doivent prendre les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs en situation de handicap d'accéder à un emploi correspondant à leur qualification. Cette loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, s'applique aux entreprises de plus de 20 salariés.

Ces entreprises avaient jusqu'au 1er janvier 2010 pour se mettre en conformité avec la loi en intégrant 6% de personnel en situation de handicap parmi leur effectif.

Les entreprises de droit privé ne respectant pas l'obligation d'emploi de ces personnes doivent s'acquitter de la contribution AGEFIPH (Association Nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées).

Cette contribution sera triplée pour les entreprises n'ayant réalisé aucun effort au bout de 3 ans.

Dans le secteur public, cette contribution est versée au « Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique » (FIPHFP).

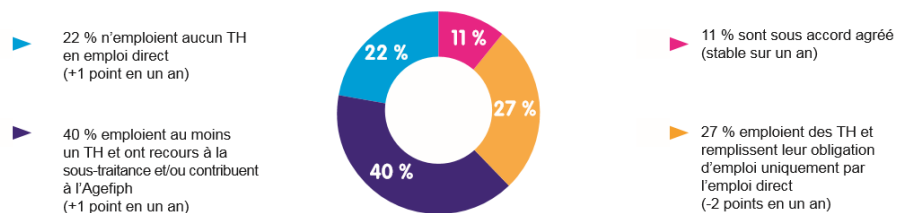
Notons que l'AGEFIPH est une association privée, au service de ces personnes et des entreprises ; elle est partenaire de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics. L'AGEFIPH gère les fonds versés par les entreprises payant la contribution au titre de la loi pour l'égalité des droits et des chances. Elle finance ainsi des mesures et des services destinés à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

SITUATION DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les entreprises

100 300 établissements (+0,7 % en un an) d'au moins 20 salariés sont assujettis à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap

Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés au titre de 2012 : mode de réponse à l'obligation d'emploi des 100 300 établissements privés assujettis (Source : Dares - données provisoires)



Les salariés des secteurs privé et public (milieu ordinaire de travail)

En 2012, on recensait 361 700 travailleurs handicapés (-1,6 % en un an) dans les établissements assujettis.

Les salariés des établissements privés assujettis* (Source : Dares)

	Salariés handicapés	Ensemble des salariés
Les femmes	41%	42%
Les 50 ans et plus	47%	26%
Les ouvriers	44%	28%
Les CDI	89%	89%
Les temps partiel	26%	13%
Le secteur tertiaire	64%	65%

* Etablissements de 20 salariés et plus du secteur privé

Au 1er janvier 2013, on recensait 209 909 travailleurs handicapés en poste dans la fonction publique.

Les salariés des établissements publics assujettis (Source : FIPHFP)

Salariés handicapés	
Les femmes	57%
Les 56 ans et plus	24%
Les agents de cat. C*	61%

* Fonction d'exécution (comparable aux employés et ouvriers)

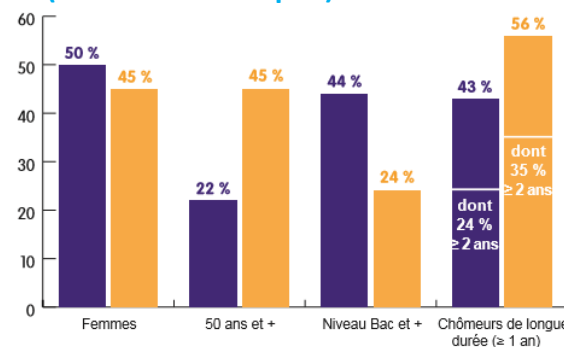
Les demandeurs d'emploi handicapés

Les demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi - Catégories A,B, C* - France entière (source : Pôle emploi)

Fin décembre 2014	
Les demandeurs d'emploi tout public	5 593 700 (+6,1 % en un an)
Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi	452 701 (+9,5 % en un an)
La part des demandeurs d'emploi handicapés parmi le tout public	8,1 %

* Les catégories statistiques A, B, C correspondent à l'ensemble des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Les principales caractéristiques des demandeurs d'emploi à fin décembre 2014 (source : Pôle emploi)



► Demandeurs d'emploi tout public ► Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Source :

PEP 21 : Dispositif d'insertion socio-professionnelle

La Formation Professionnelle Adaptée du Dispositif IME-SESSAD-Services Mutualisés des PEP 21 est organisé en 4 Champs professionnels comprenant des ateliers externalisés comme la future Brasserie pédagogique dans un quartier solidaire de la banlieue dijonnaise en 2017.

La FPA peut valider des compétences professionnelles sur une partie du CAP ATMFC (Assistante Technique en Milieu Familial et Collectif) en délivrant des attestations de compétences validées par l'Éducation Nationale.

La FPA fait partie des 5 Services Mutualisés du Dispositif IME-SESSAD tout comme le Pôle d'Insertion et Le Service d'Appui aux CFA (SACFA) initiateur des Bancs d'Essai collectifs départementaux. (file active de 30 jeunes par an, une demande de financement par le FSE est actuellement en cours pour 2016-2017).

Dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), la FPA et le GIE Les Ateliers de Bourgogne organisent un marché de Noël artisanal en partenariat avec l'Association pour l'Insertion Sociale et professionnelle des personnes handicapées (ADAPT Bourgogne-Franche Comté).

Il sera composé de différents produits fabriqués par les jeunes de la FPA et des travailleurs des 13 ESATS de Côte d'Or et de Saône et Loire faisant partie du groupe Les Ateliers de Bourgogne.

Marché de Noël Artisanal

Mercredi 16 novembre
14h00 à 18h00

**Salle d'honneur
du Conseil Départemental**
1 rue Joseph Tissot, 21000 DIJON

Cette action s'inscrit dans le cadre
de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

L'ADAPT
www.ladapt.net

SEMAINE EUROPÉENNE DE L'EMPLOI
DES PERSONNES HANDICAPÉES
Association pour l'insertion sociale et professionnelle
des personnes handicapées

Les PEP 21
Le partenariat en action

Les Ateliers
de Bourgogne

Formation Professionnelle Adaptée

Fiche express

- 4 champs professionnels
- Des attestations de compétences validées par l'Éducation nationale
- 13 ESAT en Côte d'Or

Contact :

PEP 21

Sandra Moesch

Chargée de missions

Dispositif IME - SESSAD -

Services Mutualisés

Tel : 03.80.76.63.39

Email : sandra.moesch@pep21.org

PEP 28 - APE : Action préparatoire à l'emploi

Fiche express

“ L'action préparatoire à l'emploi d'Eure-et-Loir (APE 28) » est un dispositif qui s'adresse aux grands adolescents et jeunes adultes âgés de 16 à 20 ans en situation de handicap et inscrits dans un service ou établissement médico-social du département⁽¹⁾.

C'est une action de formation qui favorise l'insertion professionnelle et sociale de ces jeunes et tend à promouvoir l'insertion par un développement approprié de leurs compétences, à optimiser et diversifier les réponses offertes par les établissements et services en matière de préparation à l'emploi.

Ce dispositif propose sur une année scolaire des actions spécifiques ainsi que de nombreux stages en entreprise.⁽²⁾ C'est l'occasion pour les usagers, autour d'une alternance dispositif/entreprise, accom-

pagnée par les professionnels de l'établissement ou du service de référence, de tester, d'expérimenter le monde du travail afin de définir un projet professionnel pouvant relever du milieu ordinaire ou du milieu protégé. Chaque année, 20% à 30% des usagers signent un contrat d'apprentissage.

De nombreux partenaires sont mobilisés autour de cette action, dont notamment CAP emploi, la mission locale, les CFA, les prud'hommes...⁽³⁾. L'APE 28 a été mise en place à l'initiative des directions des établissements médico-sociaux du département et repose sur une mutualisation des moyens.

En 2010, la DDASS d'Eure et Loir a confié au SESSAD Départemental Déficients Intellectuels, géré par l'ADPEP 28 la gestion, la coordination et l'animation de cette action.

Elle a alloué à cet effet une enveloppe permettant de financer, de manière pérenne la rémunération du poste de coordination, les activités et la logistique.

Cette mise en synergie des partenaires répond aux besoins des jeunes à se préparer à l'emploi. Ce dispositif constitue l'une des réponses possible qui s'inscrit bien dans « l'adaptation de l'accompagnement au parcours de vie ».



“ Ce dispositif propose sur une année scolaire des actions spécifiques ainsi que de nombreux stages en entreprise. ”

(1) Onze d'entre eux sont concernés : Institut Médico-Educatif Hameau du Bois-du-Seigneur (Vernouillet) - IME le Nid des Bois (Manou) - IME Fontaine Bouillant (Champhol) - IME Léopold Bellan (Chateaudun) - IME Antoine Fauvet (Nogent Le Rotrou) - IME André Brault (Luisant) - Institut Jeunes Sourds André Beulé (Nogent le Rotrou) - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (Senonches), Service d'Education Spéciale et de Soins à Domiciles Autisme (Chartres) - SESSAD Trisomie 21 Eure et Loir (Chartres) - SESSAD professionnel (SESSAD PEP 28 Chartres);

(2) Une semaine «type» APE se décompose ainsi : - le lundi en lycée (4 lycées partenaires dans le département) - 2 ou 3 mardis sur 4 en activités spécifiques (les mardis vacants dans leur établissement ou service, parfois en entreprise) - le reste de la semaine en entreprise.

(3) Les partenaires mobilisés sont : Le Lycée Silvia Montfort (Luisant) - Lycée Sully (Nogent le Rotrou) - Lycée Nermont (Chateaudun) - Lycée Rotrou (Dreux), le théâtre du Seuil, l'association Peau d'Âme (socio esthéticienne), la prévention routière, le CICAT, la Croix Rouge, CAP EMPLOI, Mission locale, les centres de formations apprentis spécialisés et les CFA, les prud'hommes



De gauche à droite : Louis QUÉDEC, initiateur du projet, Joël DERRIEN, vice-président de la Fédération Générale des PEP et président des PEP 28, Didier MARTIN, Préfet d'Eure-et-Loir.

Pour qui ?

Des jeunes en situation de handicap âgés de 16 à 20 ans.

APE en quelques chiffres

Depuis sa création en 2002, 296 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif.

Concernant le suivi, depuis 2009 :

- 14% de sorties anticipées
- 22% d'orientation en milieu protégé
- 41% de jeunes ont bénéficié de formation qualifiante par le biais d'un contrat d'apprentissage ou lycée professionnel
- 3% sans nouvelles
- 20% retour dans leur établissement afin d'affiner leur projet socio-professionnel

Contact :

PEP 28

Alain Delaubert

Email : a.delaubert.sessad.pep28@orange.fr

Tél. : 02.37.88.36.20

Découvrez les témoignages du dispositif APE, cliquez sur le lien ci-dessous :

[APE DES PEP 28](#)

PEP 28 - ESAT « hors les murs »

Un partenariat territorial fort avec :

- Le Conseil Général qui gère les collèges
- La Fondation Texier Gallas
- Les différents établissements sociaux du département :
- IME (instituts médico-éducatifs),
- ESAT traditionnels,
- CAP emploi,
- Services de protection tutelle et curatelle,
- ADSEA (association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte),
- CMP (centre médico-psychologique),
- Foyers d'hébergements en particulier les foyer des jeunes travailleurs

Le financement :

Budget social :

Ce budget qui concerne la prise en charge des salariés et tout ce qui est lié aux charges de l'ESAT, est assuré par :

la DTARS

(Direction territoriale de l'agence régionale de santé)

Budget commercial :

Ce budget concerne le salaire des travailleurs en situation de handicap, une partie des salaires de leur tuteur et une partie pour le matériel.

Prise en charge par :

- Le Conseil Général
- Le FSE (fond social européen)
- Un complément est versé par l'ASP (agence de services et de paiement).
- SAVS (service d'aide à la vie sociale).

Un encadrement pluridisciplinaire :

Les jeunes en situation de handicap, dans le cadre de leur contrat professionnel bénéficient :

- d'un soutien professionnel
- d'un soutien médico-social

Un travailleur en situation de handicap est accompagné par :

- un employé tuteur choisi par le principal et le gestionnaire du collègue (1 tuteur par travailleur en situation de handicap).
- une équipe pluridisciplinaire composée d'un psychologue, d'une assistante sociale et des éducateurs de suivi socio-professionnels.

Une éducatrice socio-professionnelle est désignée comme référente. Elle rencontre le travailleur accompagné 1 à 2 fois par semaine dans un premier temps, puis tous les 15 jours.

Ensuite, les entretiens se font à la demande de ce dernier. Dans tous les cas, un entretien avec l'équipe pluridisciplinaire est réalisé au moins 2 fois par an pour faire le point.

Un tremplin vers l'emploi durable :

En 2009, 5 CDI recrutés :

- 2 personnes au sein des PEP 28 pour le service hygiène et entretien
- 1 personne dans une mairie
- 1 personne dans un collège
- 1 personne dans une jardinerie

En 2010, 3 CDI recrutés :

- 1 personne au conseil général de la Seine et Marne
- 1 personne au conseil régional d'Eure et Loire
- 1 personne au conseil général d'Eure et Loire

En 2011, 2 CDI recrutés :

- 1 personne dans un établissement traditionnel
- 1 personne dans un restaurant dit « rapide »

Fiche express

Dispositif qui existe depuis 2004

-15 collèges impliqués
-28 postes créés

3 secteurs d'activités :

- espaces verts
- hygiène et propreté
- restauration

Pour qui ?

Les jeunes à partir de 18 ans présentant une déficience intellectuelle légère **bénéficiant d'une orientation en ESAT par la MDPH.**

Contact :

PEP 28

Mme Sophie Juranville
Directrice de l'ESAT
5 rue Salvador Allende
28300 Mainvilliers
Tel : 02.37.22.52.01
www.lespep28.org

Le dispositif ESAT « hors les murs »

Après une collaboration réussie avec les collèges, la Fondation Texier Gallas et l'hôpital de Nogent le Rotrou, un projet de convention avec le conseil régional en charge de la

PEP 58 - PERMIS ADAPTE

Pour qui ?

- Les jeunes de moins de 26 ans, en situation de fragilité sociale, du département de la Nièvre par le biais des Missions Locales,
- Les bénéficiaires du RSA Socle du département de la Nièvre par le biais de leurs référents sociaux,
- Les Intérimaires (uniquement pour les bénéficiaires de la plateforme mobilité) par le biais de leur référent du FASTT (Fonds d'Actions Sociales du Travail Temporaire).

Où ?

Dans tout le département de la Nièvre sauf pour les bénéficiaires des minima sociaux qui doivent être domiciliés à Nevers ou dans son Agglomération.

Concernant l'Ecole de Conduite Associative « Conduire sa Vie... ! », une formation peut être mise en place à l'endroit où l'on peut constituer un groupe d'un minimum de 6 personnes et d'un maximum de 12 personnes sur les centres extérieurs et 15 personnes sur Nevers.

Pourquoi ?

- Favoriser la mobilité géographique de ses stagiaires,
- Favoriser le retour à l'emploi et à la formation professionnelle,
- Faciliter la mobilité des personnes démunies de moyens de locomotion afin de leur permettre d'accéder à un stage professionnel ou un emploi vecteur d'une meilleure insertion sociale ou professionnelle.



Comment ?

- 1) Location de véhicules avec la Plateforme Mobilité
 - Cyclomoteurs
 - Vélos électriques
 - Voiturette sans permis
 - Voiture
- 2) Possibilité de passer le permis de conduire de catégorie B avec l'Ecole de Conduite Associative

Le Centre Départemental d'Education Routière : Plateforme de Mobilité et Ecole de Conduite Associative s'adressent aussi :

- aux personnes en situation de handicap physique soit dans le cadre d'une régularisation du permis B ou d'une formation complète au permis de conduire sur avis favorable de la Commission Médicale de la Préfecture,
- aux personnes en situation de handicap mental (un avis médical doit déterminer si le personne est apte à conduire) orientées par les Directeurs des ESAT,
- aux demandeurs d'emploi orientés par Pôle Emploi, dans le cadre de l'aide à l'obtention du permis B,

- aux jeunes (16 - 25 ans), en situation de difficultés financières, prescrits par les Missions Locales dans le cadre du « Pack autonomie » pour les jeunes mis en place par le Conseil Régional de Bourgogne,

- aux jeunes, à partir de 14 ans, orientés par les IME du département pour la formation au Brevet de la Sécurité Routière.



Fiche express

Contact :

Mme Christelle PIFAULT,

Responsable du Parc Mobilité

Email :

christelle.piffault@adpep58.fr

Mlle Sandrine GRUÉ,

Directrice Adjointe du CDER

Ecole de Conduite Associative

Email : sandrine.gruet@adpep58.fr

PEP 58

CDER

64, route de Marzy

58000 Nevers

Tél. : 03.86.57.46.99



INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE POUR DEFICIENTS DE LA VUE



L'objectif de l'IFMK DV est de préparer les étudiants aveugles et amblyopes au Diplôme d'État de Masseur-kinésithérapeute en proposant des techniques d'enseignement adaptées et un accompagnement médico-psycho-social.

- 17 professionnels accompagnent l'étudiant dans la compensation de son handicap, et favorisent sa réussite et son intégration socioprofessionnelle.

- Pré-première année : remise à niveau pour les étudiants non titulaires d'un Bac Scientifique.

- trois années d'études préparant au Diplôme d'Etat (stages, cours théoriques et pratiques).

- La Pédagogie Adaptée

- travaux pratiques en petits groupes
- utilisation de supports numériques, pièces anatomiques, maquettes...
- contenu du cours descriptif et détaillé
- recours majoré au toucher

- L'accès à L'information

- Un service de médiathèque :
 - accompagnement à la recherche documentaire et méthode de travail
 - prêt de matériel adapté (logiciels, ordinateurs, notebooks, loupes...).

- Un service de transcription :

- réalisation de supports de cours adaptés aux besoins des étudiants (support informatique et/ou braille, papier, documents en relief...)

Chaque étudiant élabore avec l'équipe son Projet d'Accompagnement Personnalisé, afin d'identifier ses difficultés et besoins, et d'élaborer des réponses adaptées.

Fiche express

Pour qui ?

- Les adolescents de 17 ans minimum,
- ayant un baccalauréat ou équivalent
- ayant une déficience visuelle de la cécité à l'amblyopie (jusqu'à 4/10ème du meilleur œil après correction) mais étant autonomes de déplacements.

En quelques chiffres

- 4 années de formation
- 17 professionnels accompagnent l'étudiant dans la compensation de son handicap
- Capacité d'accueil : 65 étudiants

CONTACT

F.M.K.D.V -

Tél: 04 78 77 28 41

Fax: 04 78 77 28 80

E-mail: accueil@ifmkdv-69.fr

Les PEP 69

Tél : 04.37.43.14.14



Cap emploi, le partenaire :

Pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Pour l'adéquation, emploi, compétences et handicap.

CAP EMPLOI 12 assure les missions de service public suivantes :

- L'information, le conseil et l'accompagnement des personnes handicapées en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- L'information et la mobilisation des employeurs sur l'emploi des personnes handicapées
- Le conseil et l'appui aux employeurs dans le cadre de projets de recrutement de personnes handicapées
- L'information des salariés et agents handicapés et des employeurs sur les opérateurs et les aides mobilisables en matière de maintien dans l'emploi.
- Le suivi du salarié ou de l'agent dans l'emploi

Cap emploi en France ce sont...

Des Organismes de Placement Spécialisés assurant une mission de service public, inscrits dans le cadre de la loi Handicap de Février 2005 et dédiés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Un réseau national de 107 Cap emploi spécialistes de la relation handicap et emploi. Leur mission est d'assurer le diagnostic, l'orientation et l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs souhaitant les recruter.

Des services financés par l'Agefiph, le FIPHFP et par Pôle emploi dans le cadre de ses programmes.

L'expertise de Cap emploi s'inscrit dans le partenariat local. Avec Cap emploi, des dizaines de milliers de personnes handicapées accèdent chaque année à un emploi dans les secteurs privés et publics.

En 2012, à l'occasion de la semaine de l'emploi des personnes en situation de handicap, une convention fut signée entre les PEP 12, gestionnaire de Cap emploi Aveyron, et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Concrètement, cette convention avait prévu d'aider 27 recrutements et 75 maintiens dans l'emploi.

Fiche express

PUBLIC :

Créé en septembre 1992, CAP EMPLOI 12 accompagne **900 personnes** par an (demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi Travailleur Handicapé). Ses trois financeurs sont l'AGEFIPH, FIPHFP, Pôle Emploi.

Éthique

- Réactivité
- Écoute
- Gratuité
- Confidentialité

PEP 12

Maison Commune
Emploi et Formation
Rue Bêteille 12000 Rodez
Tél. : 05 65 87 00 80

PEP 64 - ESAT Jean Geneze - Pau

L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) offre aux personnes en situation de handicap qu'il accueille une activité de production en assortissant celle-ci des soutiens qui conditionnent son exercice ainsi que divers services en adéquation avec leur potentiel personnel et professionnel. Les principales missions sont :

- Assurer l'intégration professionnelle et sociale des adultes en situation de handicap.
- Dispenser des actions de formation professionnelles et éducatives avec un soutien médico-social.
- Conduire le projet individuel de chaque travailleur handicapé après définition d'objectifs partagés et adaptés.



Cliquez sur le lien ci-dessous pour visionner le portrait d'Isabelle :

[PEP 64 ESAT JEAN GENEZE](#)

Fiche express

PUBLIC :

Femmes et hommes de 18 à 60 ans présentant :

- une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, à l'exception de la déficience intellectuelle profonde,
- un handicap mental stabilisé,
- un handicap moteur,
- un handicap sensoriel, à l'exception de la cécité totale.

ACTIVITES DE PRODUCTIONS :

- Les activités de productions s'exercent dans les domaines suivant :

Espaces verts (entretien et petites créations)

Blanchisserie semi industrielle

Repassage linge particuliers

Conditionnement divers, petits montages électrique, mailing.....

Mise à disposition de personne

PEP 64

ESAT « Jean GENEZE »

18 rue Roger SALENGRO, 64000

PAU

Tél : 05 59 02 21 78

Fax : 05 59 84 88 14

Mail : esat.jeangeneze@pep64.org

Entreprise adaptée ALTEA



Spécificité du fonctionnement :

Pour être reconnue en tant qu'entreprise adaptée, il faut au moins que 80 % du personnel concourant à la production soit en situation de handicap et qu'il bénéficie d'une aide au poste.

Une entreprise adaptée ne peut employer une personne en situation de handicap qui ne bénéficie pas de l'aide au poste.

En dehors de cette spécificité, une entreprise adaptée fonctionne comme une entreprise classique. La majorité des entreprises adaptées sont des entreprises de format associatif.

Il existe des entreprises adaptées sous forme de société mais cela est moins répandu et elles sont en général affiliées à une association. Le tissu associatif n'est jamais loin d'une entreprise adaptée.

Une grande majorité de ces structures ont été créées à l'initiative d'un ESAT. Parfois, une double direction s'opère entre ESAT et EA, afin de gérer ces micro-entreprises de 10 à 20 personnes. Nombre d'entre elles restent encore une section annexe des ESAT. Elles tendent de plus en plus, vers une autonomie de fonctionnement.

En France, il y a 650 entreprises adaptées pour 26 000 travailleurs en situation de handicap. (Sources UNEA : union nationale des entreprises adaptées).

ALTEA : une entreprise de l'économie sociale et solidaire

ALTEA emploie 180 salariés pour le site de Vierzon. Plus de 130 salariés liés à la production, sont en situation de handicap. Le reste des salariés concerne les cadres et le personnel administratif.

ALTEA accorde une importance majeure au développement professionnel et personnel de l'ensemble de ses salariés.

La politique de formation s'attache à développer les compétences de chacun, qu'il soit en situation de handicap ou pas. Cette démarche vise à les maintenir dans l'emploi sur des marchés développés en parallèle.

ALTEA n'est pas un établissement médico-social, donc il n'y a pas de projets éducatifs gérés ou autres, autour du salarié en situation de handicap. ALTEA en tant qu'acteur économique engagé est une passerelle entre ses employés et les différents services sociaux.

Le recrutement :

Le recrutement des employés est fait par le biais de Pôle Emploi et de CAP emploi. Des appels à candidatures sont lancés. Le recrutement concerne uniquement des personnes reconnues travailleurs en situation de handicap avec une orientation en milieu ordinaire de travail, décidée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

ALTEA, une entreprise adaptée communicante :

ALTEA s'est tournée vers les nouvelles technologies. La création du site internet, www.altea-pep18.com, est un outil qui permet de valoriser le professionnalisme et le savoir-faire de la structure. Un impératif nécessaire pour faire face aux objectifs commerciaux.

Un tremplin vers l'emploi durable

ALTEA, respectant une politique de développement durable, recrute en CDI ses employés en situation de handicap.

ALTEA, c'est 400 salariés recrutés majoritairement en CDI (97% des contrats).

Fiche express

400 salariés,
+ de 6,5 millions € de C.A.

Des services pour :

- les professionnels
- les particuliers

6 secteurs d'activités :

- espaces verts
- bâtiments
- hygiène et propreté
- restauration
- blanchisserie
- fabrication et réparation de palettes

3 sites de production :

- Vierzon
- Bourges
- Sancerre

Contact :

PEP 18
Mr Eric CAMUS
Directeur d'ALTEA
ZI de l'Aujonnière 18100 Vierzon
Tél. 02 48 75 83 22
Email: altea@pep18.fr
www.altea-pep18.com

DISTINCTION ENTRE ESAT ET ENTREPRISE ADAPTEE

L'Entreprise Adaptée (E.A.)

Une entreprise adaptée est une entreprise dont la mission est l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ne pouvant, momentanément ou durablement, trouver leur place dans le circuit économique ordinaire, du fait de leur handicap.

L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)

Un Établissement et Service d'Aide par le Travail (anciennement CAT) est une structure permettant à des personnes en situation de handicap de travailler dans un cadre adapté bénéficiant d'un accompagnement médical et social.

	ENTREPRISE ADAPTÉE	ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
Nature de l'Établissement	Entreprise	Établissement Médico-Social
Texte légal de référence	Code du Travail	Code de la Famille et de l'Aide Sociale
Ministère de tutelle	Ministère du travail	Ministère de la Santé
Recrutement	Par embauche	Par admission
Orientation CDAPH	OUI	OUI
Statut de salarié	OUI	Non, usager (contrat de soutien et d'aide par le Travail)
Capacité Professionnelle Minimum	Efficiences réduites proposées par le Service public de l'emploi	Capacité inférieure à 20%
Mission de la structure	Professionnelle	Thérapeutique et Pédagogique
Type d'encadrement	Techniciens, Agents de Maîtrise, Moniteurs d'Ateliers	Moniteurs d'ateliers, Psychologues, Médecins, Educateurs Techniques et Spécialisés
Rémunération de l'encadrement	Par le Chiffre d'Affaires	Budget Social par l'Etat Budget Production par le Chiffre d'Affaires
Financement du fonctionnement	Par le Chiffre d'Affaires	Budget Social par l'Etat Budget Production par le Chiffre d'Affaires
Rémunération des Travailleurs Handicapés	100% du SMIC minimum	Entre 70% et 110% du SMIC
Ouvre droit pour les Donneurs d'Ordres à l'exonération partielle de l'obligation d'emploi	OUI	OUI

Les Esat et EA en chiffres

(source : ASP)

718 EA en 2014

31 000 travailleurs handicapés*

1 349 Esat en 2014

119 107 travailleurs handicapés*

* en personnes physiques

LES PEP

c'est aussi un réseau engagé

pour les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et les seniors en situation de handicap.

The collage features several images with corresponding labels in purple boxes:

- Loisirs**: A group of people, including one in a wheelchair, hiking on a trail.
- SAPAD**: A woman reading a book to a young child.
- Citoyenneté**: A young girl in a wheelchair holding a teddy bear, being pushed by an adult.
- Scolarité**: A young woman interacting with an elderly woman.
- PARCOURS CULTURELS**: A woman in a wheelchair walking on a beach.
- Société inclusive**: A young woman in a wheelchair being supported by another person.
- EHPAD**: A close-up of a hand holding a small object.
- VACANCES ADAPTÉES**: A young man and woman in red jackets laughing together.

The word **&** is also present in a purple box at the bottom right of the collage.

Les PEP agissent pour le droit et l'accès de tous :

à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs et à la vie sociale